



Information pour les élections des représentants des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les élections des représentants des parents d'élèves se tiendront le vendredi 13 octobre 2023.

Tous les parents d'élèves du collège Victor Hugo peuvent voter exclusivement par correspondance pour élire les représentants des parents d'élèves.

Le matériel de vote va vous être envoyé ou sera remis à votre enfant par le biais du carnet de correspondance.

Vous pouvez voter :

- Par correspondance : les enveloppes correctement renseignées doivent être envoyées par courrier ou déposées au bureau de vote (urne située au Secrétariat de Direction), avant la clôture du bureau (13 h 30 au plus tard). Une fiche sur les modalités de vote par correspondance vous sera remise dans le matériel de vote.

Rôle des représentants des parents d'élèves au collège

Vous voterez cette année pour élire 6 représentants. Ceux-ci siègeront au conseil d'administration qui se réunit à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an.

Le conseil d'administration :

- Adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur ;
- Donne son accord sur le programme de l'association sportive ;
- Délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité ;
- Donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc ;
- Délibère sur les questions liées à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Ces mêmes représentants peuvent aussi assurer un rôle de médiateur auprès de la communauté éducative.

Pour toute question, vous pouvez joindre le secrétariat de direction à l'adresse suivante :
ce.0340972x@ac-montpellier.fr